

de sociétés savantes, des subventions et des études spéciales, la participation de savants canadiens à des conférences internationales et la publication de revues savantes et de textes spécialisés.

Dans le domaine des arts, le Conseil des Arts a dépensé \$30.4 millions (\$21.9 millions), dont \$3.5 millions (\$2.5 millions) ont servi à financer environ 946 (820) subventions accordées à des particuliers dans diverses disciplines artistiques; \$26.0 millions (\$18.9 millions) pour des subventions à des organismes, soit \$6.3 millions (\$5.5 millions) pour la musique et l'opéra, \$7.1 millions (\$5 millions) pour le théâtre, \$4.3 millions (\$2.5 millions) pour la danse, \$3.4 millions (\$2.4 millions) pour les arts plastiques et en 1975-76 seulement, pour la photographie, dont \$750,000 (\$800,000) pour la Banque d'œuvres d'art, \$4.5 millions (\$2.8 millions) pour la création littéraire et la publication et \$1.1 million pour la production de films et d'enregistrements sur bande magnéto-phonique en 1974-75, (\$1 million a été consacré à la photographie et au cinéma). Une partie du budget, soit \$1.2 million (\$809,000), a été allouée au Bureau des tournées du Conseil créé en 1973 afin de promouvoir et d'encourager les tournées de spectacles au Canada.

Dans le cadre du programme Explorations, le Conseil a dépensé \$1.2 million pour aider à financer des projets concernant l'héritage culturel et historique du Canada et des projets d'innovation visant à explorer de nouvelles formes d'expression et de créativité dans les arts, les humanités et les sciences sociales.

Le Conseil des Arts du Canada administre, au nom du gouvernement fédéral, plusieurs programmes d'échanges culturels et scolaires avec l'Argentine, la Belgique, le Brésil, la Chine, la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse, l'URSS et les pays d'Amérique latine. Dans le cadre de ces programmes, des bourses sont accordées à des ressortissants de ces pays pour leur permettre de faire des études au Canada, les institutions culturelles du Canada reçoivent des subventions pour faire venir au Canada d'éminents professeurs d'université, des savants et des artistes, et les universitaires canadiens reçoivent des subventions pour donner des conférences ou effectuer des travaux de recherche à l'étranger. Les dépenses au titre des programmes d'échanges culturels se sont élevées à \$950,000 en 1975-76 (\$926,000 en 1974-75).

Le Conseil administre également les fonds de l'Institut culturel canadien à Rome, créé en 1967 par suite d'un accord entre le Canada et l'Italie. Les revenus de l'Institut permettent d'offrir un petit nombre de bourses à des artistes et à des intellectuels canadiens qui désirent faire un séjour d'études ou de travail en Italie. Grâce au fonds provenant de la succession I.W. Killam, le Conseil des Arts a créé en 1967 les subventions Killam pour aider des intellectuels canadiens de haut calibre qui se livrent à des travaux de recherche extrêmement importants en raison de leurs ramifications. En 1975-76, 45 subventions d'un montant global de \$1.1 million ont été accordées au titre de ce programme. L'année précédente, 40 subventions d'une valeur de \$889,000 avaient été octroyées.

En vertu du pouvoir qui lui est dévolu de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil attribue chaque année trois prix Molson. Ces prix, d'une valeur de \$20,000 chacun, sont financés grâce à un fonds mis à la disposition du Conseil par la Fondation Molson. Dans le domaine des lettres, les Prix littéraires du gouverneur général, pour lesquels les fonds sont fournis par le Conseil, sont attribués chaque année à six écrivains canadiens. En outre, le Conseil décerne chaque année deux prix de traduction pour les meilleures traductions française et anglaise d'ouvrages canadiens durant l'année et deux prix littéraires pour les meilleurs ouvrages français et anglais pour enfants au cours de l'année.

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil des Arts est chargé de certaines fonctions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Il a donc établi la Commission canadienne pour l'UNESCO, à laquelle il fournit secrétariat et budget. À titre d'agent du Conseil, la Commission